



APPEL DE SOUMISSIONS | ARTS NUMÉRIQUES

UNE VITRINE EXCEPTIONNELLE POUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

Les Rendez-vous Québec Cinéma, seul festival entièrement dédié au cinéma québécois, proposent depuis 38 ans le plus vaste éventail de genres et d'approches cinématographiques, rassemblant autant les œuvres de la relève que de nos cinéastes établis. Avec sa sélection de plus de 300 films, dont une centaine de premières, et une pléiade d'événements gratuits, le festival devient, pendant 11 jours, le haut lieu de rencontres entre le public et les artistes derrière nos films pour célébrer le cinéma d'ici.

DATE DU FESTIVAL

La 38^e édition des Rendez-vous Québec Cinéma se déroulera du 26 février au 7 mars 2020.

PROGRAMMATION ARTS NUMÉRIQUES

Pour leur 38^e édition, les RVQC recherchent des œuvres numériques soit des œuvres interactives, de réalité virtuelle et d'art numérique liées par le processus ou la forme, au genre cinématographique. En 2020, ce volet sera un espace de dialogue entre l'art numérique, interactif, la réalité virtuelle et la création cinématographique. Ces œuvres seront présentées dans la salle du deuxième étage de la Cinémathèque québécoise, sous forme de réalité virtuelle ou d'installation.

RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. ADMISSIBILITÉ DES ŒUVRES

Sont admissibles les œuvres composées d'un dispositif interactif, de réalité virtuelle ou les œuvres médiatiques reliées au cinéma, tant dans le processus que dans la forme. Les balados et les sites web n'incluant pas de dispositif de présentation ou de réflexion artistique relatives à la présentation en salle d'exposition ne sont pas admises. Ces œuvres doivent être québécoises et produites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Pour être considérée comme québécoise, l'œuvre doit avoir été produite ou coproduite par une entreprise québécoise, et un(e) Québécois(e)* doit avoir exercé **au moins une (1) fonction clé parmi les suivantes** : concepteur(rice), scénariste, réalisateur(rice), développeur(se).

** Nous considérons qu'un(e) Québécois(e) est quelqu'un qui possède un statut légal officiel au Canada (citoyenneté ou résidence permanente) et qui réside au Québec pendant un minimum de six (6) mois plus un (1) jour par année.*

ARTS NUMÉRIQUES : Les arts numériques se définissent comme un ensemble d'explorations et de pratiques artistiques, dont les processus et les œuvres utilisent principalement les technologies numériques pour la création et la diffusion. Ils intègrent les pratiques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou Web et comprennent également l'art audio.¹

IMPORTANT : Un devis technique de l'œuvre doit être soumis au moment de l'inscription via l'onglet fichier.

1.1. ŒUVRE INTERACTIVE

Est réputée interactive, toute œuvre narrative dont le contenu engage l'auditoire sur des plateformes et formats faisant usage des technologies numériques actuelles : Web, installation, application mobile, réalité virtuelle, etc. Nous privilégions les œuvres audiovisuelles, mais sommes ouverts à d'autres types d'œuvres narratives.

1.2. RÉALITÉ VIRTUELLE

Technologie permettant une simulation interactive et en temps réel de la réalité, par la création par ordinateur, à l'aide d'images de synthèse, d'un environnement virtuel en 3D dans lequel on peut évoluer, et procurant la sensation d'une immersion dans un monde réel.

1.3. AUTRE

Toute autre œuvre médiatique reliée au cinéma dans le processus ou dans la forme.

¹ Définition du Conseil des arts et des lettres du Québec



2. INSCRIPTION — FORMULAIRE OBLIGATOIRE

Les inscriptions doivent impérativement se faire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site officiel quebeccinema.ca ou sur demande auprès de programmation@quebeccinema.ca

Aucune inscription non officielle par courriel, téléphone ou en personne ne sera considérée.

3. DATE LIMITE SOUMISSION

La date limite pour soumettre une œuvre et remplir le formulaire en ligne est le **31 octobre 2019**.

Le festival se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne respecte pas les délais d'inscription.

4. FRAIS D'INSCRIPTION GRADUELS

Des frais d'inscription sont exigés afin de couvrir les coûts d'administration, de production et de promotion. Ils seront appliqués selon la date de la soumission.

→ **LÈVE-TÔT**

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2019 — 20 \$

→ **RÉGULIER**

Du 2 au 18 octobre 2019 — 30 \$

→ **DERNIÈRE MINUTE**

Du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019 — 40 \$

Toute soumission doit impérativement être accompagnée du paiement PayPal, via le formulaire en ligne, ou par chèque au nom de Fondation Québec Cinéma. Si vous payez par chèque, il est primordial d'inscrire le nom de l'œuvre sur le chèque et qu'il soit signé !

Le festival se réserve le droit de refuser une soumission si le responsable n'a pas acquitté les frais d'inscription ni fourni les pièces requises.

Veuillez noter que nous n'effectuerons aucun remboursement à la suite d'une erreur de soumission. Soyez vigilant !

5. PIÈCES REQUISES OBLIGATOIRES

Obligatoire via le [formulaire d'inscription en ligne](#) au plus tard le 31 octobre 2019 :

- Une (1) ou deux (2) photos de l'œuvre;
- Une image JPG de l'affiche de l'œuvre (si existante);
- Une (1) photo du/de la/des réalisateur(ric)e(s);
- La bande-annonce ou extrait de l'œuvre (si existante);
- Un lien de visionnement en ligne, avec mot de passe le cas échéant; ou un extrait de l'expérience ou un extrait démo (si la technologie le permet);
- Le générique détaillé de l'œuvre;
- Une fiche ou devis technique de l'installation.



Merci de communiquer avec programmation@quebeccinema.ca pour toutes questions concernant le matériel.

6. COMITÉ DE SÉLECTION

La sélection des œuvres est faite par des comités de programmeurs composés de professionnels du milieu cinématographique québécois, chapeautés par la direction des Rendez-vous Québec Cinéma. Elle s'appuie d'abord sur une volonté d'assurer une diversité des voix dans l'expression cinématographique au Québec et de susciter un dialogue entre les films, les créateurs et le public. En ce sens, les choix de programmation ne constituent pas un jugement qualitatif des œuvres soumises, mais ils traduisent plutôt un souci de trouver le juste équilibre entre les différents genres, écritures cinématographiques et contextes de production, tout en portant une attention particulière aux cinéastes émergents et aux primeurs.

Les Rendez-vous Québec Cinéma se réservent le droit de reclasser une œuvre à l'intérieur d'une catégorie jugée plus pertinente que celle où elle aurait été initialement inscrite.

Les Rendez-vous Québec Cinéma se réservent le droit de refuser une œuvre qui ne correspond pas aux critères de sélection ou à nos visées de programmation.

En raison de la grande quantité d'œuvres reçues, il n'est pas possible pour les comités de sélection de fournir de commentaires sur les refus.

6.1. ŒUVRES SÉLECTIONNÉES

Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux soumissionnaires à la fin du mois de décembre 2019. Toute sélection est finale et doit demeurer confidentielle jusqu'à la conférence de presse en février 2020 (date à confirmer).

Une fois l'œuvre sélectionnée, il est impératif de communiquer dans les plus brefs délais à programmation@quebeccinema.ca de toute attente de réponse d'un autre festival qui pourrait compromettre la présentation aux RVQC.

7. MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Au besoin, du matériel promotionnel (affiches, DVD, dossiers de presse, extraits, etc.) pourrait être demandé.

La personne responsable de l'inscription autorise les Rendez-vous Québec Cinéma à diffuser des extraits ou des segments de l'œuvre à des fins promotionnelles, avant et pendant l'événement.

Veuillez aussi noter que les biographies et synopsis sont révisés et modifiés par notre équipe de correcteurs et rédacteurs à des fins d'uniformité. Nous nous réservons le droit de modifier ou de raccourcir vos textes soumis au formulaire.

8. AFFICHES

Nous ne sommes pas responsables de la perte, du bris ou du vol des affiches qui seront installées sur les lieux du festival.



Nous ne sommes pas responsables de la perte, du bris ou du vol des affiches qui seront installées sur les lieux du festival. Si vous ne respectez pas les délais d'envoi pour les affiches, il est possible que celles-ci ne soient pas installées durant le festival.

Aucune affiche ne sera retournée par le festival, c'est au responsable de la soumission de l'œuvre que revient la responsabilité de récupérer le matériel promotionnel du film. Un message vous sera envoyé par courriel à la fin du festival vous indiquant où et quand venir récupérer votre affiche.

Si vous dépassez les délais de récupération, le festival se réserve le droit de les recycler.

Sauf exception, aucune affiche ne pourra être récupérée à la suite du festival.

9. AYANT DROIT

L'ayant droit déclare et garantit qu'il détient tous les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle et de propriété privée, titres et intérêts sur l'œuvre qu'il soumet dans le cadre des RVQC.

L'ayant droit (ou le responsable de l'inscription, le cas échéant) garantit que l'œuvre qu'il soumet est entièrement originale et aucun de ses éléments n'enfreint le droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation d'une tierce partie.

En vertu des garanties susmentionnées, l'ayant droit s'engage à prendre fait et cause et à indemniser les RVQC pour tous dommages, dépenses, frais et coûts raisonnables encourus ou subis par lui à la suite de toute poursuite intentée par un tiers en raison de la non-conformité à l'une ou l'autre des déclarations et garanties qui précèdent.

LA DIRECTION DES RENDEZ-VOUS QUÉBEC CINÉMA SE RÉSERVE LE DROIT DE STATUER SUR TOUS LES POINTS NON PRÉVUS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS CONSIDÉRÉS.

Toutes les pièces requises doivent être acheminées à l'attention de :

QUÉBEC CINÉMA
DÉPARTEMENT PROGRAMMATION
1680, rue Ontario Est
Montréal, QC, H2L 1S7

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le département de programmation programmation@quebeccinema.ca.